

Représentation des femmes au Conseil national

Petit à petit...

Selon la loi fédérale sur les droits politiques, un membre du Conseil national est libre de démissionner à tout moment de son poste. Dans ce cas, c'est la première personne qui se trouve sur la même liste et qui a manqué l'élection au Conseil national qui le remplace.

La politique se répète, et ce qui semble important et d'actualité aujourd'hui l'a souvent déjà été par le passé. Année Politique Suisse permet de rendre visible cette répétitivité de la politique et, depuis 1965, cette chronique sur la politique suisse nous fait découvrir les racines des décisions d'aujourd'hui.

Un exemple actuel est la demande d'une représentation équilibrée entre hommes et femmes au Conseil national. Lors de la dernière session d'hiver, [deux initiatives parlementaires](#) déposées par Irène Kälin (groupe des Verts, AG) et Jürg Grossen (groupe vert libéral, BE) ont été rejetées (respectivement par 114 voix contre 80 et 109 contre 83). Ces initiatives appelaient à une représentation équilibrée des sexes sur les listes électorales.

Cette demande n'est pas nouvelle. Quand a-t-elle déjà été faite?

- a. 1971
- b. 1990
- c. 2004

La solution se trouve à la fin de la page suivante...

La bonne réponse est **b) 1990**.

À cette époque, diverses initiatives parlementaires ont appelé à une meilleure représentation des sexes au sein des instances fédérales. Parmi elles figuraient également des demandes de quotas, qui n'ont pas abouti. [Vous trouverez plus d'informations sur le site de l'Année Politique Suisse.](#)